

N° 1584
Novembre 2022
ISSN 0396-1745

La Lettre confédérale



FONCTION PUBLIQUE

5 millions d'électeurs à convaincre !
Pages 2 et 3

ACTU

Procès France Télécom
Page 5

HANDICAP

À quand le plein emploi ?
Page 7

Encarts : Campagne élections fonction publique, promotion CFTC Le Décodeur.

Il est de dangereuses traditions

Jamais la CFTC n'acceptera que l'on casse les grèves. Nous sommes trop attachés à ce droit, précieux outil au service des syndicats et des salariés. Pour autant, la grève est à nos yeux «l'arme ultime», le seul recours dont nous disposons quand le dialogue se voit rompu. La «grève de rentrée» par tradition, fixée en fonction du calendrier politique et mêlant tous les sujets, ou encore celle par anticipation pour mettre la pression avant une négociation, ce n'est pas notre façon de faire.

Nous pensons que notre rôle, en tant que représentants des salariés ou des agents de la fonction publique, c'est de porter leur voix. Et cette voix se porte pour l'essentiel dans les entreprises, les administrations ou dans les branches. C'est dans ces instances que les augmentations de salaires s'obtiennent. Compte tenu de l'inflation, il est primordial que se tiennent rapidement des négociations partout où cela est possible. Tout concourt aujourd'hui à une hausse des



Tout concourt aujourd'hui à une hausse des salaires

avec le gouvernement ne devait pas être à la hauteur de nos attentes, nous saurons prendre nos responsabilités. Nous appellerons dans ce cas à la grève.

salaires. Au-delà de l'inflation, il en va de la reconnaissance des métiers, notamment ceux qu'on a appelés de seconde ligne. Bien sûr, pour la tenue de ces négociations, il faut que les syndicats trouvent face à eux des patrons responsables. Comme le dit l'adage, un grand pouvoir implique une grande responsabilité. Et cela vaut pour tous les acteurs du dialogue social.

Oui, les sujets sur la table sont nombreux en cet automne : le pouvoir d'achat, l'énergie, l'essence, les retraites, l'assurance chômage... Nous savons, hélas, que la convergence des luttes mène toujours à la concurrence des souffrances. Chacun de ces sujets doit donc être abordé séparément pour obtenir à chaque fois le meilleur. La CFTC continuera à se montrer force de proposition. Cependant, si le dialogue

Cyril Chabanier, Président confédéral



Crédit : Bernard Goudard

FONCTION PUBLIQUE

5 millions d'électeurs !

Tous les agents de la fonction publique sont appelés à élire, entre le 1^{er} et le 8 décembre, leurs représentants. À la CFTC, l'ensemble du mouvement s'est mis en ordre de bataille. Jean-Michel Tessier, secrétaire général adjoint confédéral en charge du développement, nous présente cette campagne.

Quels enjeux ?

« Nous voulons accroître notre représentativité, reconnue sur l'ensemble de la fonction publique. Tout en améliorant notre audience dans chacun de ses trois versants, où nous ne sommes pas représentatifs. Ce paradoxe s'explique par un seuil d'audience plus bas au Conseil commun de la fonction publique que dans chacun des trois conseils supérieurs. Dans la fonction publique territoriale, c'est largement possible au vu de notre dernier score. »

Quelle stratégie ?

« Un mot d'ordre : mutualiser ! C'est la première fois que les cinq fédérations CFTC concernées travaillent aussi bien ensemble¹. Chacune d'elles est représentée par deux personnes présentes dans le comité de pilotage de la campagne. Celui-ci s'est accordé sur une liste de revendications communes aux trois fonctions publiques (*lire page ci-contre*). Sur le terrain, pour la recherche des candidats, nos structures géographiques ont pris le relais des syndicats CFTC de la fonction publique

Lien utile

Belle initiative des CFTC Territoriaux en Picardie ! Le site cftc.territoires.info fait le point sur la GIPA, l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat. À qui s'adresse-t-elle ? Quel est son montant ? Évaluez vos droits grâce à un calculateur et au rappel des chiffres concernés (taux d'inflation, valeur du point d'indice...).

dans les départements où ils ne sont pas implantés. Tous les acteurs CFTC concernés ont mutualisé leurs outils via internet, grâce à un espace partagé sur le *cloud*. On peut y trouver, entre autres, des tracts, des fiches pratiques, expliquant par exemple les cibles prioritaires établies par les fédérations (académies, hôpitaux, mairies, etc.) ou encore comment bien tracter.»

Quel soutien confédéral ?

«Les services confédéraux se sont investis dans la réalisation d'outils. Ils ont notamment produit une dizaine de vidéos pédagogiques, concernant les trois volets de la fonction publique. Trois épisodes de Cate² y sont également dédiés, sur notre chaîne YouTube. En outre, cinq émissions d'*Expression directe*, diffusées à la télévision, sont consacrées aux problématiques des agents publics et Cyril Chabanier conclut chacun de ces épisodes avec l'exposé des propositions CFTC³. Beaucoup de Villages CFTC se tiennent cet automne dans des lieux clés pour la sensibilisation des agents – des centres hospitaliers, par exemple. Enfin, la Confédération a commandé une enquête à l'Ifop, menée auprès des agents publics sur les thèmes de nos revendications. Sa publication, ce mois-ci, doit donner une visibilité à la CFTC dans les médias. N'hésitez pas à vous approprier tous ces outils, à les utiliser, à les diffuser ! Le premier d'entre eux – l'affiche de campagne – est inséré dans ce numéro.»

Quel message à tous les militants ?

«La fonction publique compte plus de cinq millions d'électeurs, agents contractuels compris. Nous pouvons encourager les agents de notre entourage (famille, voisins, amis) à participer aux élections et à voter CFTC. Nous pouvons aussi nous impliquer en tractant jusqu'à fin novembre. Pour ce faire, il suffit de se rapprocher de son syndicat de la fonction publique ou de son union départementale. Ensemble, faisons voter CFTC !»

■ Propos recueillis par LB

1. Fédération des agents de l'État, fédération Enseignement et Formation, CFTC Media+, Fédération de la fonction publique territoriale et CFTC Santé-Sociaux -
2. Pour retrouver notre blogueuse experte en droit du travail, tapez «Cate CFTC» sur YouTube - 3. À retrouver sur YouTube : syndicatCFTC.

Nos revendications

Renforcer le pouvoir d'achat

- **Rattrapage du point d'indice de 20%**, soit l'équivalent de la perte de pouvoir d'achat des agents depuis 20 ans.
- **Prise en charge intégrale et immédiate par l'employeur de la complémentaire santé.**
- **Revalorisation des heures supplémentaires.**

Revaloriser le rôle des agents

- **Utilité sociale de TOUTES les professions des agents.**
- **Retour des services publics de proximité et lutte contre le «fonctionnaire bashing».**
- **Valorisation des acquis de l'expérience et formation continue.**

Améliorer la qualité de vie au travail

- **Réduction de la précarité des contrats.**
- **Temps de travail et durée de carrière adaptés à la pénibilité des métiers.**
- **Conciliation des temps de vie privée ET professionnelle.**
- **Politique de non-discrimination femmes-hommes, travailleurs en situation de handicap :** ce n'est pas à la personne de s'adapter au poste, mais bien au poste d'être adapté au travailleur.
- **Politique de santé au travail, intégrant les risques psychosociaux** (stress, harcèlement, épuisement professionnel...).



Crédit : Bernard Gouélard

L'humain doit primer. Et l'humain, ce sont des usagers servis à hauteur de leurs besoins, et des agents respectés.

Commandez votre agenda CFTC 2023

Emportez-le
partout avec vous !



L'agenda CFTC 2023 avec :

- le répertoire du réseau CFTC
- l'information pratique et juridique

* Offre valable en France métropolitaine et outre-mer.
À partir de 1 exemplaire, livraison franco de port sur toute la France, y compris dans les Drom-COM.
Pas de livraison selon demande particulière (ex : livraison à un étage).



Bon de commande à retourner à la boutique CFTC

45 rue de la Procession - 75015 Paris • Tél. : 01 73 30 43 50 • Fax : 01 73 30 49 18

E-mail : nboubred@cftc.fr

AGENDA DE POCHE 8,9 x 16,5 CM

PRIX UNITAIRE € TTC	QUANTITÉ	MONTANT
1,71 €		

AGENDA DE BUREAU 16 x 23,5 CM

PRIX UNITAIRE € TTC	QUANTITÉ	MONTANT
3,87 €		

NOM ET ADRESSE OÙ DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE LA COMMANDE

NOM :

AD. :

CP :

VILLE :

TÉL. :

E-MAIL :

RÈGLEMENT

- ☐ chèque bancaire ou postal à l'ordre de la CFTC
☐ débit d'office uniquement pour les FD, UD et UR dont le compte est positif

NOM ET ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE DE CELLE DE L'EXPÉDITION

NOM :

AD. :

CP :

VILLE :

TÉL. :

E-MAIL :

DATE SIGNATURE (OBLIGATOIRE POUR LES FD, UD, UR)

PROCÈS FRANCE TÉLÉCOM

Une victoire pour le droit

Le harcèlement moral institutionnel constitue désormais un délit. En effet, la culpabilité de l'ex-PDG de France Télécom et de son bras droit a été confirmée en appel. Une victoire cependant assombrie par un allègement des peines et deux relaxes.

«La CFTC est fière d'avoir pu concourir à l'établissement de la vérité. [...] Une nouvelle ère peut désormais s'ouvrir, pour que l'humain reprenne la place qui lui est due.» Ainsi s'exprimait Jean-Pierre Dumont devant la presse, représentant la fédération CFTC Media+ comme partie civile, à l'issue du verdict. Quant à Blandine Sibenaler, avocate de la fédération, même si elle juge probable un pourvoi en cassation des prévenus, voire de certaines parties civiles, elle estime avoir vécu «un procès historique». Et se félicite de cette «très grande victoire». «Le harcèlement moral managérial constitue maintenant un délit», précise-t-elle. Cette nouvelle jurisprudence fait donc figure d'avertissement pour toutes les entreprises.

Des peines décevantes

La victoire a cependant un goût amer pour les victimes. Concernant Didier Lombard et Louis-Pierre Wenès (l'ex-PDG et son bras droit), la totalité de la peine d'emprisonnement d'un an est assortie du sursis, contre huit mois sur douze en première instance. L'amende de 15 000 €, elle, est confirmée. Celle de 5 000 €, dont avaient écopé deux des complices, n'a en revanche pas été maintenue. Ceux-ci sont condamnés à respectivement six et trois mois d'emprisonnement avec sursis, contre quatre mois avec sursis en première instance. Au regard des décès intervenus entre 2006 et 2009, ces peines paraissent minimes. Mais rappelons que le harcèlement moral était passible, au moment des faits, d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende*.

Quant aux relaxes des deux autres complices, la cour explique, dans son arrêt de 341 pages, que le doute devait leur bénéficier. Pour elle, la preuve irréfutable de leur culpabilité n'a pas été apportée, qu'il s'agisse de la mise en place consciente d'une politique de déstabilisation des employés,



Jean-Pierre Dumont et M^e Blandine Sibenaler, en conférence de presse.

d'une participation personnelle à la mise en place d'outils de pression sur les départs ou d'une intervention dans les décisions de mobilité forcée.

Les syndicats mal indemnisés

Par ailleurs, certaines parties civiles se voient réduire le montant de leurs dommages et intérêts. D'autres sont même déboutées de leurs demandes. Et concernant l'indemnisation des frais d'avocats, si les 119 520 € alloués aux syndicats en première instance sont confirmés, 1 500 € seulement sont accordés en appel. «Une indemnité dérisoire, selon M^e Sibenaler, alors que les avocats des prévenus sont indemnisés par les assureurs à hauteur de plusieurs centaines de milliers d'euros.» Dans l'hypothèse de futures affaires de même nature, les syndicats sauront qu'ils ne pourront compter que sur leur trésorerie. Pour M^e Sibenaler, «ceci ne constitue pas un signal fort en faveur de l'action engagée par les syndicats dans l'intérêt collectif des salariés.»

■ LB

Recours

Après le verdict, plusieurs parties se sont pourvues en cassation :

- l'ex-PDG et son bras droit,
- l'une des deux complices condamnées,
- trois parties civiles.

* Ce n'est que depuis 2012 que le harcèlement moral se voit puni d'une peine de deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 30 000 €.

En bref

Nouveauté : le passeport de prévention

Un pas de plus a été franchi vers la mise en place du passeport de prévention, créé par la loi du 2 août 2021 sur la santé au travail. Depuis le 5 octobre, un portail d'information lui est dédié : **passport-prevention.travail-emploi.gouv.fr**. Concrètement, ce passeport regroupera les attestations, certificats et diplômes obtenus par le travailleur en matière de santé et de sécurité au travail. Le but étant, bien sûr, d'améliorer la prévention des risques professionnels en facilitant le suivi des formations.

Malgré cet objectif louable, la CFTC a d'abord émis des réserves quant à une possible dérive vers une discrimination à l'embauche. C'est pourquoi, en tant que membre du CNPST¹, elle veille aux modalités de mise en place de cet outil.

Le passeport de prévention se matérialisera en avril 2023. Il sera associé au futur passeport de compétences², sorte de CV infalsifiable généré par le CPF, le compte personnel de formation, à la même date. Ces outils seront personnels, et leur partage ou diffusion à la main exclusive de leur titulaire. C'est en tout cas un grand point de vigilance de la CFTC.

1. Le Comité national de prévention et de santé au travail, instauré lui aussi avec la loi du 2 août 2021, est une instance paritaire pour renforcer la prévention en santé au travail.
2. De son intitulé exact : « Passeport d'orientation, de formation et de compétences ».



PSE et transparence financière

Le défaut de publication des comptes d'un syndicat peut faire échec à la validation du PSE, rappelle le Conseil d'État¹. Pour valider un accord collectif fixant le contenu d'un PSE, la Dreets² doit s'assurer qu'il a bien été signé, comme l'exige le Code du travail, par une ou plusieurs organisations syndicales représentatives. Outre le caractère majoritaire de l'accord et la qualité des signataires, le contrôle de la Dreets portera donc sur le respect, par les OS, des critères de représentativité. Parmi eux, la transparence financière. Un rappel supplémentaire – s'il en était besoin – de la nécessité pour les syndicats d'établir, d'approuver et de publier leurs comptes (voir le décret n° 2009-1665 du 28 décembre 2009 pour les modalités de cette mesure).

1. Arrêt du Conseil d'État du 6 avril 2022.
2. Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

Vos congrès en région

- UD du Tarn, le 5 novembre, à Albi
- UD de la Savoie, le 25 novembre, à Barberaz
- UID Dordogne-Gironde, le 3 décembre, à Artigues-Près-Bordeaux
- UD de Paris, le 16 décembre, Paris XI^e

Appel à témoignages

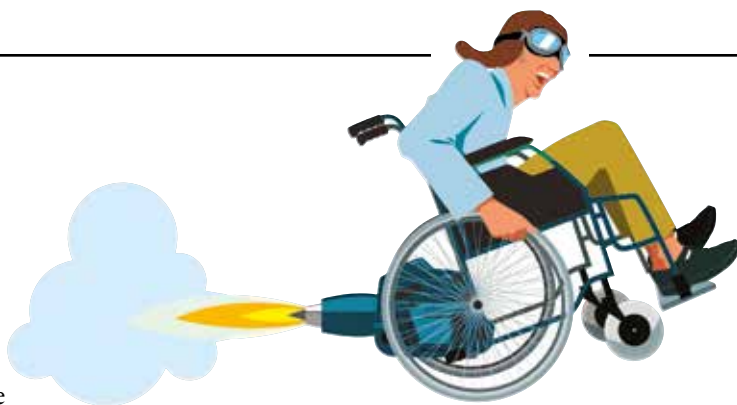
En tant que représentant du personnel, vous avez de nouvelles attributions environnementales. Si vous avez eu l'occasion de les exercer, votre témoignage nous intéresse (négociation, consultation sur les « conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise »...). N'hésitez pas à nous contacter : redaction-cftc@cftc.fr

Handicap

À quand le plein emploi ?

Ce sera le thème de cette 26^e Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, du 14 au 20 novembre. Y seront organisés des événements destinés à mettre en contact entreprises, associations, élus et demandeurs d'emploi en situation de handicap. Le réseau de référents Handicap CFTC répondra évidemment présent. Rendez-vous sur semaine-emploi-handicap.com ou contactez le **réfèrent Handicap** de votre UD, UR ou fédération. N'hésitez pas à lui demander les tracts et affiches mis à disposition par la Confédération.

À noter : le Duoday constituera un temps fort de cette semaine, le jeudi 17 novembre. Le principe est simple : créer un duo entre une personne handicapée et un collaborateur d'un établissement privé ou public, pour passer la journée ensemble, en présentiel ou à distance. Un bon moyen de lever le premier frein à l'emploi : les préjugés. Vous êtes ou vous connaissez des personnes handicapées en recherche d'emploi ou d'alternance ? Vous ou vos collègues êtes volontaires pour un duo ? Consultez le site duoday.fr.



4^e webinaire CFTC

Elles sont mal connues, souvent invisibles, mais ont un retentissement majeur sur la vie quotidienne et professionnelle. Elles sont souvent associées à la longue maladie, l'invalidité, de graves complications, voire au handicap. Elles, ce sont les maladies chroniques évolutives (MCE) : diabète, cancers, VIH, mucoviscidose, hépatite C, sclérose en plaques... Il est pourtant possible de travailler avec une MCE et le travail joue même un rôle essentiel dans le traitement et la guérison. Pour connaître ces solutions de maintien en emploi, rendez-vous le **8 décembre, de 10 h à midi**, pour le 4^e webinaire Handicap CFTC. Écrivez-nous à handicap@cftc.fr, pour recevoir votre lien de connexion.

CFTC Le Décodeur

Vous cherchez un outil pour convaincre et faire adhérer à la CFTC ? Diffusez autour de vous la mise en ligne du site CFTC Le Décodeur, pour aider les travailleurs à déchiffrer, décoder leurs droits ! Plusieurs formats à disposition : du synthétique « 3 minutes pour comprendre » aux dossiers plus poussés, en passant par des infographies ou quiz... moins évidents qu'il n'y paraît ! Vous trouverez, encartée dans ce numéro, l'affiche qui vous permettra de parler autour de vous de cet outil novateur.





Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLÉSIA
Assureur d'intérêt général